



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°06/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Présents :

Messieurs : Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Patrick PILLOIX,

Mesdames : Anne-Lise MAGNIN, Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER

Absent : Monsieur Jérôme PAGANO, Madame Cécile GOUBET

Absent en début de séance : Messieurs Stéphane BERLIOZ, Philippe SANTIMARIA, Madame Valérie BERNE

Pouvoir : Madame Cécile GOUBET à Monsieur Christian OGIER

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TOURNIER

Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le vendredi 23 juin 2017 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h10.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se recueillir quelques instant, avant de commencer la séance, pour le décès de Monsieur Jean-Marie BARATIER, conseiller municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Adoption du dernier compte rendu de la séance du lundi 29 mai 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

1°) Délibération :

Elections

Délibération n°2017/020

Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire expose :

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le Maire, Alain MEUNIER, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir MM Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Jean-Louis FANCHON et Lydie ODET.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le Maire n'étant pas délégué de droit, une élection est à prévoir.

Le nombre de délégués à élire est de 3, et le nombre de suppléants est de 3 également, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°38-2017-06-15-012 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de la désignation des sénateurs.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs. Monsieur le maire rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°06/2017

code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués.

1 liste de candidat a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Anne-Lise MAGNIN
- Alain MEUNIER
- Jean-Louis FANCHON

Liste présentée par Alain MEUNIER

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus :

Liste présentée par Alain MEUNIER :

10 suffrages obtenus pour chacun des candidats soit 3 mandats de délégués.

**Par conséquent sont élus délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :
Anne-Lise MAGNIN, Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON.**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Monsieur le maire rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 suppléants.

1 liste de candidat a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Dominique TOURNIER
- Christian OGIER
- Lydie ODET

Liste présentée par Dominique TOURNIER

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus :

Liste présentée par Dominique TOURNIER :

10 suffrages obtenus pour chacun des candidats soit 3 mandats de suppléants.



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°06/2017

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :
Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Lydie ODET.

2°) Point financier :

Arrivée de Monsieur Philippe SANTIMARIA à 18h35.

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances, fait un point sur les finances :

Dépenses de fonctionnement :	245 090,77 €
Recettes de fonctionnement :	209 777,31 €
Dépenses d'investissement :	56 100,75 €
Recettes d'investissement :	25 460,00 €

Arrivée de Madame Valérie BERNE à 18h40.

3°) Point travaux :

Arrivée de Monsieur Stéphane BERLIOZ à 18h42.

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux :

- Travaux de voirie :
 - Impasse des Cités : le démarrage des travaux est prévu pour le mardi 4 juillet 2017, pour une durée de 3 jours.
- Réserve incendie à la Ferme Rieussec : le matériel a été reçu et les travaux doivent démarrer début septembre.
- Eglise : les dernières informations communiquées par l'entreprise en charge de la surveillance des fissures sont plutôt rassurantes, quand à l'évolution de ces dernières.
- Etude paysagère autour de l'église : Madame Julie FAVREAU, paysagiste ayant réalisé cette étude, se propose de présenter les 2 scénarios envisageables, lors du prochain conseil municipal. Si l'ensemble du conseil approuve l'une ou l'autre des solutions il faudra alors établir le planning des travaux et évaluer son coût.
- Travaux au Centre de Loisirs : pour l'instant tout se déroule bien, dans les délais prévus.

4°) Bilan des travaux de la commission Ressources Humaines

Monsieur Jean-Louis FANCHON, 1^{er} adjoint en charge des ressources humaines informe le conseil municipal des décisions prises lors de la dernière commission RH du 7 juin 2017 :

- Depuis quelques temps une baisse de motivation des agents a été constatée et la commission a souhaité engager une réflexion autour de cette problématique afin d'en définir les causes et d'envisager des solutions d'amélioration.
Un questionnaire sera distribué aux employés lors d'une réunion prévue le lundi 3 juillet 2017, où l'ensemble du personnel sera convié. Un temps de parole sera accordé pour que chacun puisse exprimer son ressenti au sein de la collectivité.



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°06/2017

Lors de cette réunion le bilan de l'année sera présenté, ainsi que les choix retenus pour la nouvelle organisation de la rentrée 2017-2018. Les élus proposeront également d'intégrer dans le planning de chacun des temps de rencontres afin d'assurer un meilleur suivi et d'améliorer l'organisation générale.

- Retour de la semaine à 4 jours : un conseil d'école extraordinaire et restreint est prévu le lundi 3 juillet 2017. Il sera proposé par la municipalité la prise en compte immédiate, c'est-à-dire dès la rentrée 2017-2018, du retour de la semaine à 4 jours. Plusieurs facteurs entre en compte pour justifier ce choix ; tout d'abord l'enjeu financier pour la commune notamment en terme d'évolution de la masse salariale (quasiment un 60 % en moins). D'un point de vue RH cela permettrait d'alléger les semaines de nos ATSEM en leur proposant des amplitudes de travail moins importantes. A cela viennent s'ajouter les difficultés à trouver en milieu rural, des intervenants pour les activités, activités de moins en moins variées dû à l'essoufflement des gestionnaires. La gestion des locaux pose également problème, avec le déplacement des élèves d'un bâtiment à l'autre sur le temps des NAP, ce qui réduit considérablement les temps d'activités. Les enfants qui prennent le bus le soir doivent participer aux NAP, ce qui n'en fait plus un choix mais une obligation. La fatigue des enfants notamment pour ceux qui vont à la garderie très tôt le matin, n'est pas à prendre à la légère non plus. Et enfin reste le problème des nounous qui viennent récupérer certains enfants à 15h30 et d'autre à 16h30 (coupures dans les activités etc). Ce sont l'ensemble de ces points qui seront présentés pour justifier du choix de la commune de repasser à la semaine à 4 jours.
- Remplacement d'un agent : Madame Christelle FRANCOIS sera placée en congé de maternité à compter du 4 juillet 2017 et jusqu'au 24 octobre 2017. Son remplacement pour les semaines d'été sera assuré pour la première quinzaine par Madame Pauline CHOLLIER et pour les trois semaines suivantes par Monsieur Mathieu DE ALMEIDA.
- Document unique : le projet est en voie de finalisation, il reste à établir le plan d'action qui donnera de manière précise les choix retenus par la collectivité en terme de sécurité (exemple : port du gilet jaune à la sortie des écoles, habilitation électrique des agents). L'envoi du plan d'action permettra également de percevoir la subvention du FNC.
- Les fiche de poste vont être réactualisées, et un rappel des droits pour les jours exceptionnels sera fait auprès des agents.

Enfin la commission s'engage à faire, à l'issue de chaque réunion, un compte rendu qui sera transmis avant chaque conseil municipal afin d'éviter des réunions trop longues.

5°) Infos BIC / FPIC :

Monsieur le Maire informe que Bièvre Isère Communauté ainsi que ses communes membres vont percevoir du FPIC en 2017, en partie grâce à l'effort fiscal qui a été fait en 2016. Toutefois l'enveloppe globale diminue de 73 226 €.

La Communauté de Communes a acté, lors du dernier conseil communautaire, qu'elle supportera 70 % de cette perte et que les 30 % restant seront à la charge des communes.



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°06/2017

6 °) Infos diverses :

Monsieur le Maire informe qu'un enfant s'est fait renversé à la sortie de l'école. Il reçoit la maman en mairie, samedi 1^{er} juillet 2017.

7°) Questions diverses :

Pas de question diverses

Planning des prochaines réunions :

Date du prochain conseil municipal : le lundi 24 juillet 2017 à 19h30.

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 19h30.